

Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Procès-verbal de la réunion tenue les 9 et 10 mai 2003

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires tenue à Toronto (Ontario) les 9 et 10 mai 2003. La réunion a débuté à 7 h le 9 mai et s'est terminée à 14 h le 10 mai.

Sont présents

Conseil consultatif :

M. David Crombie	Président
M. David Cameron	Membre
M ^{me} Helen Cooper	Membre
M. Gordon Cressy	Membre
M. Fred Gilbert	Membre
M. Derek Lister	Membre
M. Donald Obonsawin	Membre
M. Daniel Rozon	Membre

Sont aussi présents

SGDN :

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente	
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire	
M. John Neate		(Point 5 de l'ordre du jour)
M ^{me} Donna Pawlowski		(Points 6 à 8 de l'ordre du jour)
M ^{me} Jo-Ann Facella		(Points 6 à 10 de l'ordre du jour)
M. Anthony Hodge		(Points 6 à 10 de l'ordre du jour)

Autres invités :

M. Ken Nash	(Point 5 de l'ordre du jour)
M. Frank King	(Point 5 de l'ordre du jour)

Le 9 mai 2003

1. Visite de la centrale nucléaire de Pickering

L'avant-midi du 9 mai est consacré à une visite de la centrale nucléaire de Pickering d'Ontario Power Generation qui était prévue pour le Conseil consultatif de la SGDN.

La visite commence par une présentation initiale. Le programme comprend une visite de l'unité 3 de la centrale, ainsi qu'une séance d'information conjuguée à une visite des installations de stockage en piscine et à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale.

Les membres du Conseil consultatif qui prennent part à la visite comprennent M. Cameron, M^{me} Cooper, M. Lister et M. Obonsawin. Les membres du Conseil qui n'ont pu se libérer et qui seraient intéressés d'effectuer une telle visite auront une autre occasion de le faire. La SGDN s'en occupe.

2. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion de l'après-midi à 14 h le 9 mai 2003.

Le Conseil consultatif salue le retour du président. Celui-ci remercie M. Cameron d'avoir agi comme président intérimaire à la réunion du mois de mars.

3. Procès-verbal de la réunion précédente

Sur une proposition en bonne et due forme, appuyée et approuvée à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil tenue les 27 et 28 mars 2003, dont chaque membre avait reçu un exemplaire, est approuvé tel quel sous réserve d'une clarification demandée par les membres du Conseil.

4. Mise à jour sur les réunions techniques

a) Rapport sur les réunions de la SGDN au Manitoba

La présidente et M. Lister donnent un compte rendu des réunions auxquelles ils ont participé le 6 mai, à Pinawa, au Manitoba.

La présidente dépose un résumé des points saillants des réunions tenues au Manitoba, qui comprenaient une réunion avec le maire de Pinawa et des rencontres avec le personnel d'Énergie atomique du Canada limitée à Whiteshell. La présidente et M. Lister font un rapport sur leur visite du Laboratoire de recherche souterrain d'ÉACL à Whiteshell.

La présidente fait référence à la lettre qu'elle a envoyée à M. Peter Baumgartner en date du 1^{er} mai 2003, dont le Conseil consultatif a reçu copie, au sujet du Laboratoire de recherche souterrain.

b) Séances d'information techniques

La présidente dépose aux fins de discussion une proposition visant à organiser des séances d'information techniques à l'intention du Conseil consultatif sur des questions précises concernant le combustible nucléaire épuisé et la radiation.

La présidente indique que M. Lister a offert d'élaborer ces séances d'information à l'intention des membres intéressés du Conseil et d'en assurer la prestation. M. Lister décrit l'approche qui pourrait être adoptée pour les séances. M. Rozon offre son appui pour donner ces séances d'information.

Comme les membres du Conseil se disent intéressés de participer à une séance d'information technique donnée par MM. Lister et Rozon, le président propose d'inscrire une telle séance à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil consultatif.

Discussion à huis clos

La présidente et le personnel de la SGDN se retirent de la réunion.

Le Conseil consultatif tient une séance à huis clos de 14 h 45 à 15 h 10.

5. Conférenciers invités et discussion : **Recherche commandée par le groupe des propriétaires de déchets**

Le président présente les conférenciers invités :

- M. Ken Nash, vice-président, division de la gestion des déchets nucléaires, OPG
- M. Frank King, directeur, génie et technologie des déchets nucléaires, OPG.

M. King donne une vue d'ensemble de la recherche technique qui a été commandée par le groupe des propriétaires de déchets. Entreprise par des experts-conseils du domaine, cette recherche porte sur les études techniques conceptuelles relatives aux méthodes de gestion dont il est question dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, à savoir, l'évacuation en couches géologiques profondes, l'entreposage centralisé et l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires. Le groupe des propriétaires de déchets a également commandé une étude sur les systèmes de transport nécessaires dans le cas des installations centralisées. L'estimation des coûts associés à chaque option est en voie d'élaboration et devrait être terminée plus tard en 2003. Dans son exposé, M. King traite des critères et hypothèses applicables aux concepts et de la conception technique des systèmes.

M. King indique en quoi le concept d'évacuation en couches géologiques est différent de celui soumis initialement par ÉACL à l'examen de la Commission Seaborn. Le groupe des propriétaires de déchets a examiné les constatations du Groupe d'examen scientifique (GES) et les lacunes relevées par celui-ci au cours de l'étude de la Commission Seaborn. Certaines de ces lacunes ont été résolues dans les concepts soumis à la recherche par le groupe des propriétaires de déchets. Certains problèmes

non encore résolus, qui avaient été relevés par le GES, seront examinés à une étape ultérieure, par exemple à l'étape de la sélection d'un site ou à l'étape des autorisations.

Des copies de l'exposé sont remises au Conseil consultatif.

À la fin de la présentation, le président invite les participants à poursuivre la discussion.

Les membres du Conseil consultatif posent des questions sur différents aspects, tels que :

- Les hypothèses de conception technique qui sont à la base des différents concepts de gestion et la durée de vie utile prévue des structures et des installations décrites dans chacun des concepts soumis par le groupe des propriétaires de déchets.
- La mesure de l'intervention requise par les options dans le futur.
- L'importance de prendre en compte dans les formules de financement des options l'ensemble des coûts d'intervention futurs. Il est important de tenir compte de tous les coûts, depuis les investissements initiaux jusqu'aux coûts futurs de reconstruction ou de renforcement des structures de stockage.
- La mesure dans laquelle le concept de stockage étudié par le groupe des propriétaires de déchets permettrait de récupérer les déchets.
- L'ampleur du tracé géographique associé aux méthodes de gestion.
- Le degré d'importance accordé aux questions de sécurité dans la recherche commandée par le groupe des producteurs de déchets.

Le Conseil consultatif s'informe des prochaines étapes de la présentation des solutions de gestion. Il recommande que les travaux de recherche critiques sur les méthodes de gestion soient soumis à l'examen précoce des pairs.

- La présidente souligne que les travaux de recherche commandés par le groupe des propriétaires de déchets sur les concepts techniques, présentés par OPG, seront mis à la disposition de la SGDN comme source d'information sur les solutions de gestion.
- Si la SGDN a des questions non résolues ou relève d'autres points qui nécessiteraient une étude pour appuyer l'examen des solutions de gestion, elle commandera sa propre étude. La SGDN engage des spécialistes sur lesquels elle pourra compter pour obtenir des avis sur de nombreuses questions techniques se rapportant aux solutions de gestion. Elle met également sur pied un groupe d'experts internationaux dont la mission sera de fournir une orientation pour l'élaboration du cadre d'analyse et son application à l'évaluation des solutions de gestion, et d'examiner le cadre à l'oeuvre.
- Certaines questions seront réglées à des étapes ultérieures lorsque le gouvernement aura retenu une méthode de gestion. Le concept fera l'objet d'autres examens sur les plans technique et environnemental et sera soumis à une évaluation critique aux fins de validation au cours du processus de sélection d'un site et d'obtention des approbations réglementaires.

Le Conseil consultatif souligne qu'il est important de présenter les solutions de gestion dans des termes qui seront compris du grand public. La SGDN confirme qu'elle a l'intention de décrire les concepts de gestion en tenant compte de l'engagement du public sur ces questions. Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements

plus détaillés pourront consulter les documents de référence qui seront mis à la disposition du public.

Le Conseil consultatif précise qu'il aimerait obtenir de l'information sur d'autres options pertinentes que la SGDN pourrait examiner en plus des trois méthodes indiquées dans la loi.

À titre d'information sur l'éventail d'options à l'étude dans d'autres pays, la présidente offre de transmettre au Conseil un rapport du Royaume-Uni qui traite de quatorze options.

La séance du 9 mai se termine à 16 h 40.

Le 10 mai 2003

Discussion à huis clos

Le Conseil consultatif tient une séance à huis clos avec le président de 8 h à 9 h 30.

6. Document de discussion – examen du plan

La présidente présente le plan du document de discussion qui avait été distribué à l'avance aux membres du Conseil consultatif.

Le document expose un plan très préliminaire d'un document de discussion public, que la SGDN est censée publier en novembre 2003. En déposant ce plan préliminaire à ce moment-ci, la SGDN souhaite partager ses réflexions initiales sur le document avec les membres du Conseil et les inviter à faire part de leurs observations à un stade précoce pour l'aider à adopter l'approche convenant le mieux pour le document.

Le président invite les membres du Conseil à une discussion. Le Conseil consultatif discute longuement de différents aspects du document, posant plusieurs questions et soumettant un certain nombre d'idées. Quelques-uns des thèmes abordés au cours de la discussion sont énumérés ci-dessous.

Les membres du Conseil ont beaucoup discuté de l'auditoire cible du document, faisant remarquer que cet aspect dicterait l'ampleur, le ton et la portée des renseignements fournis dans le document :

- La SGDN doit prévoir de nombreux auditoires cibles ainsi que des niveaux d'intérêt et de compréhension différents. Il pourrait être pertinent d'élaborer un éventail de documents qui offrirait des niveaux d'information et de détail différents, en fonction des différents auditoires.
- Les auditoires cibles cités à titre d'exemple comprennent les collectivités autochtones et les intervenants de l'étude de la Commission Seaborn qui sont déjà familiers avec la question et s'y intéressent de près.
- Il faut aussi obtenir le point de vue des jeunes Canadiens. Dans une certaine mesure, le site Web peut inciter les étudiants et les autres jeunes à participer. On pourrait envisager d'autres possibilités, telles que la tenue de réunions ciblées ou le lancement de projets spéciaux dans les universités, pour favoriser

une recherche multidisciplinaire par les étudiants et les professeurs sur des aspects précis de l'étude de la SGDN.

- On suggère que la SGDN cible trois ou quatre collectivités géographiques dans lesquelles elle pourrait tenir des consultations plus poussées après la publication de chaque document de discussion. Ce serait une occasion d'évaluer l'efficacité des documents comme outils de communication et de surveiller l'évolution de l'opinion dans ces collectivités au fil du temps.

Les membres du Conseil discutent du vocabulaire employé pour communiquer de façon claire les thèmes des différentes sections du document.

- Soulignant que le document de discussion sera un outil de communication important, le Conseil encourage l'emploi de termes simples et courants qui permettront au public de bien comprendre les enjeux. À cette fin, le Conseil recommande à la SGDN de choisir des titres, tant pour le document que pour les chapitres, qui indiquent clairement le thème de chaque section.
- Si l'on veut que le document incite véritablement le public à participer aux discussions, le Conseil laisse entendre qu'il est important que le document soit clair et évite d'être trop technique.
- Le Conseil suggère à la SGDN de soumettre le document de discussion préliminaire à des auditoires choisis avant de publier le document définitif pour obtenir l'assurance qu'il convient à un large auditoire. La SGDN pourrait soumettre la version préliminaire à un groupe de « pré-lecteurs » pour obtenir leurs commentaires sur le document comme outil de communication.

En ce qui concerne la structure du document de discussion :

- On craint que le plan actuel n'aboutisse à un document trop long et trop détaillé qui découragerait un vaste engagement du public sur les enjeux clés.
- On suggère à la SGDN de publier un document exhaustif qui présenterait de façon claire et transparente tous les aspects de sa démarche. Elle pourrait ensuite réaliser des brochures ou des documents de consultation plus petits et plus ciblés à partir du document initial pour répondre aux besoins des différentes communautés d'intérêt. Des renseignements techniques détaillés seraient affichés sur le site Web, à l'intention des personnes intéressées par ce niveau de détail.
- Certains suggèrent l'utilisation de questions ciblées pour stimuler la discussion. La SGDN s'assurerait ainsi d'obtenir des commentaires sur des questions clés durant son étude.

Du point de vue de la distribution du document :

- Dans la mesure où le site Web constitue l'un des moyens d'accès au document de discussion, la SGDN doit prendre des mesures proactives pour faire connaître

le site et encourager les gens à participer par le truchement de l'Internet. Il faudra déployer des efforts précis pour sensibiliser véritablement les Canadiens au moyen du site Web. La présidente confirme que la SGDN assure un suivi régulier du site Web pour en évaluer l'efficacité.

- Le Conseil est d'avis qu'il faut emprunter différentes voies pour transmettre l'information de la SGDN au public. Le site Web est un outil important, mais non au point d'exclure d'autres outils de discussion.
- Le Conseil souligne que si l'on veut obtenir la confiance du public sur la question des déchets nucléaires, il faudra vraisemblablement faire appel à des modes d'engagement différents de ceux utilisés dans le passé.

Le Conseil consultatif met en relief l'importance d'établir le contexte du document de discussion :

- Dans le cadre de ce contexte, il sera important de préciser que le Canada n'est pas le seul pays à se pencher sur cette question. La SGDN devrait indiquer que d'autres sociétés sont confrontées aux mêmes questions philosophiques dans leur recherche des meilleures solutions pour leurs pays respectifs.
- Certains estiment qu'il faut souligner qu'il est nécessaire que les sociétés soient responsables de leurs actes et gardiennes de leur environnement. Créer des déchets fait partie de la nature humaine. Comme dans les autres domaines d'intendance globale, l'étude de la SGDN traite de la gestion responsable de l'une des nombreuses catégories de déchets.
- On suggère de décrire aussi dans le contexte les caractéristiques propres aux déchets radioactifs, de faire ressortir certaines des préoccupations et des craintes de la société au sujet d'une mauvaise gestion des déchets nucléaires, ainsi que la raison pour laquelle le secteur est soumis à des contrôles réglementaires rigoureux au nom de l'intérêt public.
- Même si le mandat de la SGDN est d'étudier des solutions de gestion des déchets de combustible nucléaire, on reconnaît que certains peuvent considérer que le combustible nucléaire irradié n'est pas un déchet, en raison du potentiel énergétique qui subsiste dans les grappes de combustible irradié.

Les membres du Conseil discutent longuement de la section du plan intitulée Solutions de gestion :

- Le Conseil consultatif s'interroge sur la pertinence du titre provisoire du chapitre 4, soit « Solutions de gestion ». Les membres du Conseil craignent que ces termes ne communiquent pas clairement l'objet du chapitre. Ils suggèrent d'adopter une autre formulation qui indiquerait sans équivoque au lecteur que cette section traite des différentes options ou solutions de rechange pour résoudre la question de la gestion des déchets de combustible nucléaire qui est à l'étude.

- La SGDN fait remarquer que l'expression « solutions de gestion » englobe beaucoup plus que le concept technique d'une installation. Cette formulation fait également référence aux arrangements institutionnels, aux structures de gouvernance et aux questions de financement; tous ces éléments sont pertinents pour développer un climat de confiance et d'intégrité autour de la recommandation de la SGDN.
- Soulignant que la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* autorise la SGDN à examiner d'autres options que les trois qui sont énumérées dans la loi, le Conseil recommande à la SGDN de définir au début de sa démarche toutes les options réalisables à évaluer, de façon que toutes les options puissent être examinées dans les délais prévus pour l'étude.
- Même s'il n'y a pas un grand nombre d'options techniques à examiner, il est facile de les distinguer au moyen de certaines caractéristiques clés. Il s'agit notamment de savoir si l'option offre une solution permanente, dotée de mécanismes de sûreté passive, par rapport à une option nécessitant une gestion et des interventions perpétuelles.
- M. Rozon présente un schéma initial qui pourrait servir à définir et appuyer les décisions relatives aux différentes options. Les membres du Conseil s'entendent pour dire que la SGDN devrait s'efforcer d'illustrer le processus de prise de décision pour tenter de définir les enjeux et les incidences du choix d'une option par rapport à une autre. On reconnaît qu'il peut être difficile de bien cerner tous les enjeux et qu'il est utile de présenter les options dans un schéma simplifié qui met en relief les questions les plus importantes et expose les choix philosophiques.
- On convient que ce genre de schéma est un moyen efficace de décrire les options du point de vue des choix philosophiques plus vastes et des aspects éthique et social connexes.
- Le Conseil estime que les grandes questions philosophiques concernant l'intervention humaine sont importantes pour expliquer les différences entre les options dans ce premier document de discussion et amorcer le dialogue avec le public. Les membres du Conseil considèrent qu'il est beaucoup plus important à cette étape d'examiner ces questions que certains éléments de conception qui distinguent les options par des caractéristiques techniques. Ainsi, les questions d'ordre éthique retiendraient l'attention dès le début des discussions avec le public.
- Le Conseil fait remarquer que les coûts des différentes options de gestion sont l'un des aspects qui intéressera le public. La SGDN confirme que les coûts feront partie de l'analyse des options. Elle ne s'attend pas d'obtenir à temps pour le document qu'elle prévoit de publier en novembre 2003 tous les renseignements sur les coûts, mais ils seront inclus dans le prochain document de discussion qui sera publié en 2004.

Sur le plan de l'ordre de présentation de l'information dans le document :

- Le Conseil suggère de placer le chapitre sur « L'engagement des Canadiens » avant la discussion du cadre d'analyse et des options.

- À la suite des suggestions du Conseil voulant que la SGDN décrive les solutions de gestion du point de vue de leur incidence en matière d'intervention, la présidente suggère que la SGDN envisage d'intégrer les chapitres 4 et 5. La proposition serait de commencer par les questions fondamentales du cadre d'analyse, lequel deviendrait l'objet principal du document. On présenterait ensuite les solutions de gestion dans le contexte du cadre d'analyse. La discussion des options découlerait de la présentation des questions éthiques et sociales fondamentales, plutôt que d'une perspective axée sur des concepts techniques.

Le Conseil consultatif dit qu'il souhaite examiner la prochaine ébauche du plan du document de discussion.

En conclusion de la discussion, le président propose que le plan révisé du document de discussion soit un point principal de l'ordre du jour de la réunion de juin du Conseil consultatif. Le Conseil examinera le document dans la perspective plus vaste qui consiste à favoriser la confiance et l'intégrité dans tous les aspects de l'étude et de l'analyse des options.

La présidente indique que les observations du Conseil seront prises en compte dans la prochaine version du plan qui sera transmise aux membres du Conseil aux fins d'examen avant la réunion de juin.

7. Plan de travail de la SGDN et discussion du Conseil

8. Plans pour l'engagement des collectivités autochtones

La présidente distribue un résumé à jour du plan de travail de la SGDN en guise de contexte pour faire le point sur les progrès et les prochaines étapes.

- La SGDN est en train de mettre au point une stratégie d'engagement détaillée qu'elle communiquera bientôt au Conseil aux fins de discussion.
- L'une des activités d'engagement prévues est une série de consultations dans les collectivités des sites nucléaires, qui sera menée par le *Simon Fraser Centre for Dialogue*. Le Conseil consultatif suggère de tenir des consultations supplémentaires auprès d'un groupe témoin afin de connaître le point de vue d'une collectivité qui ne comporte pas d'installations nucléaires.
- Le Conseil traite des possibilités de discussions électroniques et autres activités d'engagement sur le Web. Il appuie l'utilisation du site Web de la SGDN pour tenir un dialogue interactif avec la population canadienne et comme source de sondage de l'opinion publique sur des questions reliées à l'étude de la SGDN. On suggère de prévoir dans la conception des activités pour le site Web des activités pour inciter les jeunes à prendre part aux discussions.
- Les membres du Conseil rappellent l'importance de surveiller l'efficacité des différents outils d'engagement et de communication. Ils souhaiteraient surveiller tant les efforts proactifs déployés par la SGDN pour favoriser la participation des Canadiens, que le niveau général de sensibilisation et d'engagement du grand

public. La présidente souligne que la SGDN intégrera des outils d'évaluation pour surveiller l'efficacité des activités de sensibilisation.

- En guise d'outil de communication supplémentaire pour sensibiliser de vastes auditoires, le Conseil consultatif indique qu'il pourrait être intéressant d'examiner les possibilités qu'offre la télévision par câble dans le cadre du programme de communication.
- La présidente parle de la dernière série de sondages de l'opinion publique qui ont été réalisés et dont les résultats seront communiqués au Conseil consultatif. Le Conseil indique qu'il sera important d'effectuer ce genre de sondages pour surveiller l'évolution de l'opinion publique pendant l'étude.

Une discussion est entamée avec le Conseil consultatif sur les plans visant à engager les collectivités autochtones dans l'étude de la SGDN :

- La présidente informe le Conseil consultatif de certains travaux préliminaires entrepris pour examiner la structure qui conviendrait le mieux à l'engagement des collectivités autochtones.
- Le Conseil obtient un compte rendu sur un atelier d'une journée tenu pour examiner les prochaines étapes. M. Obonsawin, qui a participé à l'atelier, en résume les points saillants et fait part de ses observations. Il énumère les priorités clés qui sont ressorties de l'atelier, à savoir :
 - Il faut tirer des principes directeurs de l'examen du savoir traditionnel et les intégrer à l'étude de la SGDN. Il a été convenu que la SGDN prévoie la tenue d'une conférence nationale en 2003 sur le savoir traditionnel. Il est important d'intégrer ces principes dans les différents éléments de l'étude et du cadre de la SGDN plutôt que de les considérer comme un ensemble de considérations distinctes.
 - Il faut tenir de vastes consultations avec les collectivités des Premières nations. Dans sa création de différentes tribunes pour favoriser l'engagement, la SGDN doit veiller à ce que les collectivités autochtones soient représentées.
 - Il faut que la SGDN consulte les représentants politiques nationaux des collectivités autochtones, dans le cadre de ce programme de sensibilisation, pour obtenir des conseils sur la meilleure façon de faire participer les collectivités autochtones.
 - Il est important que la SGDN communique avec les collectivités et les représentants autochtones qui sont déjà familiers avec cette question, à la suite de leur participation à l'étude de la Commission Seaborn, afin de profiter de leurs observations et de leurs connaissances sur les principaux enjeux.

La présidente passe en revue les travaux en cours pour définir les différentes solutions de gestion :

- Dans le cadre de ce travail, le personnel de la SGDN examinera les questions et les constatations du Groupe d'examen scientifique (GES) de la Commission Seaborn à l'égard du concept de stockage qui était le sujet de l'étude de la Commission. La SGDN fera parvenir au Conseil consultatif un résumé des constatations du GES.

La présidente fait le point sur les travaux en cours relatifs au cadre d'analyse :

- La présidente parle des ateliers d'élaboration de scénarios envisagés pour explorer certaines questions contextuelles plus vastes de l'étude et certains facteurs clés qui influenceront sur le choix d'une méthode de gestion.
- La présidente distribue un document pour renseigner le Conseil sur la progression des travaux reliés aux aspects éthiques de l'étude, à la suite de la discussion tenue en mars avec le Conseil consultatif. Le document énumère six activités de base qui ont été prévues pour explorer les considérations d'ordre éthique et les incorporer à l'étude et aux recommandations de la SGDN.
- La SGDN met sur pied un groupe d'experts internationaux qui formuleront des avis sur différentes questions tout au long de l'étude de la SGDN. La présidente invite les membres du Conseil à faire part de leurs suggestions au sujet de la création du groupe d'experts.

En ce qui a trait à la synergie et à l'intégration des travaux de la SGDN :

- Le Conseil encourage la SGDN à prévoir des réunions du Conseil consultatif pour lui permettre de faire part le plus possible de ses observations dès le début de l'élaboration des aspects clés du plan de travail.

9. Mise à jour de la présidente

La présidente fait le point sur l'orientation de l'engagement depuis la réunion du Conseil tenue en mars 2003 et la publication du dernier rapport mensuel.

10. Réunions futures

- Le président propose que le Conseil consultatif se réunisse en juin 2003 pour discuter de deux points :
 - le plan révisé du document de discussion;
 - des mécanismes pour permettre au Conseil consultatif de jouer un rôle pertinent et de s'acquitter de ses responsabilités.

On convient de prévoir une séance d'une demi-journée à Toronto, le 25 juin.

- On discute des dates de la réunion de septembre 2003 du Conseil consultatif :
 - le président propose les 22 et 23 septembre, sous réserve de la confirmation des membres du Conseil.
- La présidente organisera une visite du dépôt souterrain de Yucca Mountain aux États-Unis pour permettre aux membres du Conseil et à la SGDN de visiter le chantier du projet de stockage en cours de réalisation au Nevada. Tous les membres du Conseil seront invités à prendre part à cette visite, suivant leur disponibilité.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion à 14 h.

Le 25 juin 2003
La secrétaire de la SGDN